

Chasse à tir tous gibiers sauf bécasse

Septembre 2018 : 19, 22, 24 29

Octobre 2018 : 1, 6, 8, 13, 15, 20, 24, 27 et 31

Novembre 2018 : 3, 7, 10, 17 et 24

Décembre 2018 : 1, 8, 15, 22, 29

Janvier 2019 : 3, 12, 19, 27

Février 2019 : 2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 25 et 28

Chasse à la bécasse : (lot ONF en licence dirigée)

Les Lundis aux dates suivantes :

Novembre 2018 : 19, 26

Décembre 2018 : 3, 10, 17

Janvier 2019 : 7, 14, 21, 28

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Par arrêté préfectoral des Côtes d'Armor, la chasse à tir est interdite le mardi et le vendredi (sauf chasse au gibier d'eau pratiquée dans le domaine public maritime)

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

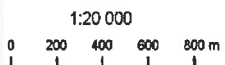
Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2018 - 2019

FORÊT DOMANIALE DE COAT-AN-NOZ

calendrier établi sous réserve de modifications



BD ONF
Scan 253, IGN, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée en septembre 2018

Lot de chasse

Parcellaire forestier

Zone de non tir

Zone de non chasse